

AAJ
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 Rue de la Saint-Martin
31340 VACQUIERS

LA SOUSSIGNEE :

Mademoiselle GARY Alice, Anne, Jacqueline

née le 16 janvier 2001 à TOULOUSE (31)

de nationalité française,

célibataire

demeurant 115 Chemin de Samounet 31340 VACQUIERS

A décidé, à l'issue de la signature des statuts de la Société AAJ, le 4 mars 2025, au siège social, de désigner le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de ladite société :

I - NOMINATION DE LA GERANTE

La soussignée nomme en qualité de Gérante de la Société :

Mademoiselle Alice GARY demeurant 115 Chemin de Samounet 31340 VACQUIERS, pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

La Gérante déclare accepter les fonctions de Gérante qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANTE

La Gérante exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III - REMUNERATION DE LA GERANTE

En rémunération de ses fonctions, la Gérante aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Elle aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

IV - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'associée soussignée, donne tous pouvoirs à Mlle Alice GARY à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour parvenir à l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Fait à Vacquiers,

Le 4 mars 2025

Alice GARY

"Bon pour acceptation
des fonctions de gérante"

